



## AGENCE DU MARCHÉ

### HONORAIRES DE TRANSACTION A LA CHARGE DU VENDEUR

227 Rue Pierre Brossolette – 93160 Noisy le Grand – Tél. : 01.43.04.60.60 – Fax 01.43.04. 94.96 – adm@orppi.com  
– au capital de 7622.45 Euros – rcs : Bobigny 32902637100016 – Carte professionnelle 06340 délivrée par la Préfecture de la Seine St Denis Garant : FNAIM – 89 rue de la Boétie 75008 PARIS - email : adm@orppi.com

JUSQU'A 10.000 Euros	.....	minimum 2000.00 Euros
Jusqu'à 54.000.00 Euros	.....	15 %
DE 84.000.00 Euros	.....	11%
DE 84.000.00 Euros à 114.000.00 Euros	.....	De 11 % à 10 %
DE 114.000.00 Euros	.....	160.000.00 Euros De 10 % à 8.55 %
DE 160.100.00 Euros	.....	180.000.00 Euros De 8 % à 7.39 %
DE 180.100.00 Euros	.....	233.000.00 Euros De 7.29 % à 6.99 %
DE 234.000.00 Euro	.....	300.000.00 Euros De 6.98 % à 6.45 %
DE 300.100.00 Euros	.....	368.000.00 Euros De 6.44 % à 5.81 %
DE 368.100 Euros	.....	400.000.00 Euros De 5.80 % à 5 %
Au-delà 5 %		

En cas de délégation, le montant des honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial



**AGENCE DU MARCHE**

227 Rue Pierre Brossolette  
93160 NOISY LE GRAND

Transaction :

Tél : 01.43.04.60.60

Fax : 01.43.04.94.96

e-mail : adm@orpi.com

Gestion :

Tél : 01.43.04.94.94

e-mail : abdelli.adm@orange.fr. Honoraires d'entremise et de négociation : 150 € TTC

**GESTION**

7,00 % TTC du montant annuel des encaissements

**LOCATION**

- Habitation :

A charge exclusive du bailleur

Visite des lieux - Constitution du dossier - Rédaction du contrat : \* 12 € par m2 de surface habitable en zone très tendue, 10 € par m2 de surface habitable en zone tendue, 8 € par m2 de surface habitable pour le reste du territoire

Etat des lieux : \* 3 € par m2 de surface habitable

\*plafonds relevant du décret n° 2014-890 du 01.08.2014 et révisables chaque année au 01.01 par arrêté du ministre chargé du logement.

Tous ces honoraires sont à la charge du Bailleur ainsi que du Locataire.

-----  
- Commerce : 13% TTC du loyer triennal à charge du locataire

-----  
- Box : 61 € TTC. Honoraires à la charge du locataire

-----  
- Parking : 61 € TTC. Honoraires à la charge du locataire.

**REDACTION D'ACTES LOCATIFS**

Rédaction du contrat de location habitation : 400 € TTC

A partager entre le Propriétaire et le Locataire

**REDACTION D'ACTES COMMERCIAUX**

De 0 à 1.067 € = 1.067,00 X 2% HT soit 21,34 €

De 1.067 € à 2.287 € = 1.220,00 € X 1,50% HT soit 18,30 €

De 2.287 € à 4.573,47 € = 2.286,47 € X 1,00% HT SOIT 22,86 €

Au-delà de 4.573,47 € = différence X 0,50% HT

Ces honoraires sont à la charge du preneur et ils sont calculés sur la masse des loyers des 9 années. Ils sont majorés des frais de timbre et d'enregistrement, s'il y a lieu.

Le 22.05.2015



## CONDITIONS GENERALES BAILLEUR AU 14.02.2018

### AGENCE DU MARCHÉ

227 Rue Pierre Brossollet  
93160 NOISY LE GRAND

#### Transaction :

Tél : 01.43.04.60.60

Fax : 01.43.04.94.96

e-mail : adm@orpi.com

#### Gestion :

Tél : 01.43.04.94.94

e-mail : abdelli.adm@orange.fr

- ETAT servant à la déclaration des revenus fonciers .....	40,00 € TTC
- CONSTITUTION DE DOSSIER ANAH *..... (*demande de subvention pour travaux)	150,00 € TTC
- POUR DOSSIERS NON ASSURES "Garantie des Loyers" CONSTITUTION DE DOSSIER DE CONTENTIEUX ET REMISE DU DOSSIER AVOCAT / HUISSIER .....	80,00 € TTC
-EXPERTISE SINISTRE tarif pour une heure .....	60,00 € TTC

---

## LOCATION

### - Habitation :

Honoraires d'entremise et de négociation : 150 € TTC

Visite des lieux - Constitution du dossier - Rédaction du contrat : \* 12 € par m2 de surface habitable en zone très tendue, 10 € par m2 de surface habitable en zone tendue, 8 € par m2 de surface habitable pour le reste du territoire

Etat des lieux : \* 3 € par m2 de surface habitable

\*plafonds relevant du décret n° 2014-890 du 01.08.2014 et révisables chaque année au 01.01 par arrêté du ministre chargé du logement.

---

## REDACTION

Rédaction du contrat de location Habitation : 400 € TTC  
A partager entre le Propriétaire et le Locataire

---

- HONORAIRES DE GESTION SUR ENCAISSEMENTS .....	7,00 % TTC
Non pris sur le dépôt de garantie	
- ASSURANCES (Garantie des loyers, détériorations immobilières, protection juridique) .....	1,76 % TTC
- Option Vacance locative .....	2,20 % TTC

---

### TRANSACTIONS IMMOBILIERES - GESTION - LOCATIONS